



Revue D'Études en Management et Finance D'Organisation  
N°11 Juin 2020

## NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES EN AFRIQUE : RÉALITÉS ET OPPORTUNITÉS

## INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS IN AFRICA: REALITIES AND OPPORTUNITIES

**Mahamat Ahmat MOUSSA**

Enseignant-chercheur

Université de N'Djamena

Email : moussa.mhmthmt@gmail.com

### Résumé

La vulgarisation et la promotion des normes comptables internationales en Afrique s'imposent comme une nécessité dans un contexte économique mondial libéralisé, où seules les entreprises compétitives tireront leur épingle du jeu. Bien que l'Afrique ne représente qu'à peine 2 % des échanges mondiaux, l'adaptation à la nouvelle donne s'avère un impératif. En effet, avec la mondialisation des marchés et l'adoption des normes comptables internationales (IFRS) par, de plus en plus, des pays dans le monde, il semble approprié d'étudier les réalités et opportunités des normes IFRS en Afrique, notamment dans les pays appartenant à l'espace OHADA. Il est également important de déterminer de la pertinence de ces normes IFRS en Afrique. Cette étude est fondamentale pour se faire une idée des enjeux de l'adoption des normes IFRS par les entreprises africaines. Les résultats des analyses montrent que, l'Afrique, quoique favorable à l'application des normes IFRS pour les sociétés cotées, et non pour toutes les entreprises, connaît une adoption des normes IFRS selon l'évolution des normes comptables dans les pays membres de l'OHADA et selon leur situation socioculturelle et économique.

**Mots-clés :** Normes comptables internationales, IFRS, Adoption, Réalités, Opportunités, Afrique.

### Abstract

The popularization and promotion of international accounting standards in Africa is a necessity in a liberalized global economic context, where only competitive companies will fare well. Although Africa represents only 2% of trade adaptation to the new situation is imperative. Indeed, with the globalization of markets and the adoption of international accounting standards (IFRS) by, more and more, countries in the world, it seems appropriate to study the realities and opportunity of IFRS standards in Africa, especially in the countries belonging to the OHADA area. It is also important to determine the relevance of these IFRS standards in Africa. This study is fundamental to get an idea of the challenges of adopting IFRS standards by African companies. Analyzes indicate that Africa, although favorable to the application of IFRS standards for listed companies, and not for all companies, is experiencing the adoption of IFRS standards according to the evolution of accounting standards in member countries of the OHADA and according to their socio-cultural and economic situation.

**Keywords:** International accounting standards, IFRS, Adoption, Realities, Opportunities, Africa.

## INTRODUCTION

Les normes comptables IFRS mises en place par le bureau des standards comptables internationaux, consistent à instaurer un modèle comptable harmonisé, afin de favoriser les échanges internationaux et la gestion des groupes transnationaux. En fait, pour permettre la comparabilité des comptes des entreprises européennes cotées, la commission européenne a annoncé en juin 2000, l'arrêt d'une normalisation comptable purement européenne et l'adhésion au référentiel comptable de l'IASB (*International Accounting Standards Board*) (Feudjo, 2010). Le 19 juillet 2002, l'Union Européenne a adopté un règlement qui impose aux sociétés cotées de présenter leurs comptes consolidés selon les normes IFRS. Cette option devrait permettre la création d'un marché financier européen performant et liquide (Deloitte et Touche, 2002).

Le basculement de l'Europe est donc une option stratégique continentale digne d'ambition. L'impératif africain face à ce nouveau contexte européen semble évident : elle devrait s'aligner. Dès lors, deux enjeux majeurs se dessinent. D'une part, celui de la convenance des normes internationales aux pays en voie de développement en général et en Afrique en particulier, et d'autre part, celui de l'opportunité offerte par l'adoption de ces normes comptables internationales. L'évidence à cette problématique demeure qu'aucun pays du monde ne peut échapper à la logique de l'interconnexion des marchés. Par ailleurs, les grandes entreprises en Afrique dans leurs différentes options stratégiques de croissance, ont ou auront des besoins à exprimer auprès des investisseurs sur les grandes places financières du monde. Elles devront donc servir à ces derniers, des documents comptables et des informations financières intégrés. Elles ne peuvent y parvenir, avec efficacité, qu'en épousant le langage et la philosophie comptable habituels desdits investisseurs. Certes, les normes internationales relatives aux PME pourraient mieux convenir aux entreprises en Afrique, mais il faut noter que ces entreprises ne sont pas toutes des PME.

Par ailleurs, les systèmes comptables étant très divers dans le temps et dans l'espace (Colette et Richard, 2000 ; Khouatra et Merhoum, 2017), on trouve dans la littérature des essais de classification des systèmes comptables (Raffournier, Haller et Walton, 1997 ; Raffournier, 2007). Hofstede (1980) s'est intéressé à l'impact de la culture sur les pratiques comptables. Mueller (1983) classe les systèmes comptables selon quatre critères déterminants : le niveau de développement économique, le degré de complexité des affaires, la forme du pouvoir politique et la nature du système juridique. Il est courant de classer les systèmes ou modèles comptables en deux grandes catégories : les systèmes continentaux (France, Allemagne, Japon, Belgique, Espagne ...) et les systèmes anglo-saxons (Etats-Unis, Royaume Uni, Australie, Nouvelle Zélande ...). Le référentiel de l'IASB constitue un système anglo-saxon en raison de l'existence d'un cadre conceptuel et d'un ensemble de normes comptables (Khouatra et Merhoum, 2017).

L'IASB en collaboration avec les normalisateurs nationaux a œuvré pour une diffusion croissante des normes IFRS à l'échelle mondiale (Khouatra et Merhoum, 2017). Si l'influence de l'IASB s'est accrue à l'échelle mondiale, elle est variable selon les pays. Selon Philippe Danjou (2013, cité par Khouatra et Merhoum, 2017), près de 120 pays ont imposé ou permis

l'application des normes IFRS. Certains pays ont adopté purement et simplement les IFRS, d'autres ont fait évoluer leur système comptable pour y intégrer les normes IFRS. Certains pays interdisent l'application des IFRS à leurs entreprises nationales. Les Etats-Unis ont choisi de conserver pour le moment leurs propres normes comptables mais depuis 2002, le normalisateur américain appelé FASB (*Financial Accounting Standards Board*), coopère avec l'IASB pour faire converger les US GAAP (*Generally Accepted Accounting Principles*) et les IFRS, ainsi que leur cadre conceptuel respectif.

Les normes IFRS ont eu également des impacts dans de nombreux pays de l'Afrique. La diffusion croissante des normes comptables internationales IFRS a conduit à des recherches sur la question des déterminants de l'adoption de ces normes comptables internationales. Zehri et Chouaibi (2013, cités par Demerens, Eglem, Hossfeld et Laulusa, 2016), font une synthèse des recherches et identifient sept principaux déterminants de l'adoption des normes IFRS dans les pays développés : la relation de proximité à la culture anglo-saxonne, le dynamisme économique du pays, l'existence d'un marché financier et son ouverture sur l'étranger, le niveau de formation des professionnels de la comptabilité, l'ouverture du pays à la mondialisation, la législation en vigueur, le niveau de liberté et de stabilité politiques. Delcours et Huff (2015, cités par Demerens, Eglem, Hossfeld et Laulusa, 2016) retiennent deux autres déterminants supplémentaires : le niveau de gouvernance imposé aux entreprises et le niveau de protection des investisseurs.

Ainsi, il convient de chercher à comprendre les réalités et opportunités de l'adoption des normes comptables internationales en Afrique, si les entreprises africaines expriment la volonté et disposent des moyens nécessaires pour l'adoption de ces normes. L'objet de cet article est de faire un bilan sur l'adoption des normes IFRS afin de comprendre comment les entreprises africaines parviennent à gérer les mutations des normes comptables OHADA-IFRS. Cette problématique conduit à la question fondamentale suivante : à nos jours, les entreprises de l'Afrique subsaharienne en général sont-elles outillées et prêtes à appliquer les normes comptables internationales IFRS ? Quelles opportunités leur offre-t-elle une telle mutation ?

Pour répondre à ces préoccupations, cet article s'inscrit dans la perspective d'examiner les réalités et les opportunités de l'adoption des normes IFRS en Afrique. Dans un deuxième temps, les principes d'adoption de ces normes IFRS sont analysés et discutés.

## 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Les normes comptables IFRS reposent sur un certain nombre de principes parmi lesquels : la primauté de la substance sur la forme ; l'approche bilancielle, avec une priorité du bilan sur le compte de résultat ; le principe de neutralité et celui de prudence ; la valorisation à la juste valeur des actifs et des passifs ; la priorité accordée à la vision de l'investisseur et la place importante accordée à l'interprétation. La mise en œuvre de ces normes a pour but de favoriser l'intégration et la croissance économique en Afrique. Cependant, ces normes IFRS sont difficiles à appliquer, notamment dans les PME. Pour certains experts comptables et praticiens de droit, celles-ci ne sont pas adaptées aux réalités des économies africaines. Pour

palier à ces difficultés, un séminaire international de formation portant sur le *reporting* financier des comptes OHADA et IFRS s'est tenu au mois de mai 2017, à Douala, afin d'aborder la conversion du *reporting* OHADA vers les normes internationales IFRS. Les enjeux consistent en une meilleure appropriation des normes IFRS qui sont les normes internationales comptables en vigueur depuis quelques années en Europe et en Amérique du Nord. Cependant, qu'en est-il vraiment des réalités de l'adoption de ces normes en Afrique ? Pour répondre à cette interrogation, nous allons tout d'abord examiner les théories comptables qui sous-tendent l'adoption des normes IFRS, bien avant d'apprécier les réalités et opportunités de l'adoption de ces normes IFRS.

### 1.1. Les théories comptables qui sous-tendent l'adoption des normes IFRS

L'adoption des normes IFRS est centrée principalement sur la théorie positive de la comptabilité. En effet, l'incapacité des recherches antérieures à expliquer des pratiques comptables ou le lissage des résultats observés malgré un faible contenu informatif des états financiers pour les investisseurs (Casta, 2009), a été à l'origine de la formulation d'une théorie positive essentiellement fondée sur le paradigme de l'utilité contractuelle de l'information comptable (Watts et Zimmerman, 1990). Déniant tout caractère scientifique aux recherches traditionnelles, ces deux économistes ont parallèlement suggéré un modèle explicatif de l'existence d'une offre de méthodes comptables issues de « théories » normatives (Casta, 2009). Leur analyse, très polémique, repose sur le concept de Market for Excuses – point de rencontre d'une offre et d'une demande de justifications ad hoc servant d'alibis aux entreprises (Watts et Zimmerman, 1979).

Ces travaux ont jeté les bases d'un ambitieux cadre théorique d'analyse économique des pratiques (méthodes ou normes) comptables observées. Plus tard, Watts et Zimmerman (1986), dans leur ouvrage *Positive Accounting Theory*, ont fondé ce courant de recherche qu'on appelle aujourd'hui « Théorie positive de la comptabilité ». Cette dernière a pour objectif d'inférer, sur la base des pratiques observées, un ensemble de règles de comportement empiriquement validées et constitutives d'une théorie générale de l'élaboration – entre marché et processus politique – des états financiers par les entreprises. À partir d'une modélisation du comportement des acteurs face aux choix comptables, elle a défini un ensemble d'hypothèses portant sur leurs déterminants et visant à :

- Rendre compte des facteurs associés aux choix de méthodes particulières ;
- Mettre en évidence les motivations de la politique comptable menée par les dirigeants ;
- Prévoir les choix de méthodes comptables effectués par les dirigeants en fonction des caractéristiques des entreprises ;
- Expliquer, par ailleurs, le processus d'élaboration des normes comptables.

Ainsi, la théorie positive de la comptabilité tend à expliquer et à prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable, dans le but ultime d'éclairer la genèse des états financiers. Pour ce faire, elle emprunte ses modèles à la théorie de l'agence et à la théorie économique de la réglementation. La théorie de l'agence, d'inspiration néo-

classique, appréhende la firme comme une « fiction légale », nœud d'un ensemble de contrats en équilibre passés entre des acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) rationnels, guidés par la maximisation de leur intérêt (Jensen et Meckling, 1976). Elle postule que le système de coordination des activités repose sur la délégation et sur des relations (implicites ou explicites) de mandat ; face à l'asymétrie d'information des contractants, des clauses limitatives ou incitatives sont nécessaires pour réduire les divergences d'intérêt mandant-mandataire et limiter le comportement présumé opportuniste des mandataires.

Ces conflits d'intérêts latents – et les coûts de surveillance ou d'opportunités qu'ils engendrent – confèrent aux mesures comptables un rôle déterminant dans le suivi des contrats et placent la comptabilité au cœur des relations d'agence (Jensen et Meckling, 1976 ; Jensen, 1983). Ce rôle central assigné à la comptabilité quant à l'exécution des contrats conduit à formuler le problème du choix de méthodes (et de normes) comptables à partir de modèles renvoyant à la rationalité économique des agents. La théorie économique de la réglementation (Posner, 1974) appréhende le processus politique comme une compétition entre les individus pour maximiser leur intérêt.

Elle postule que la finalité des réglementations est d'effectuer des transferts de richesse, les « nombres » comptables – plus particulièrement le résultat comptable et les capitaux propres – étant utilisés comme argumentaire technique auprès des électeurs par les politiciens. En raison de leur « visibilité politique », les grandes entreprises seraient davantage exposées à ces mesures. Organisée autour d'une conception politico-contractuelle de la formation des choix comptables, les tenants de cette approche s'appuient, d'une part, sur la nature des contrats régulant les relations d'agence et, d'autre part, sur la vulnérabilité politique des entreprises face aux nouvelles réglementations, pour formuler un certain nombre d'hypothèses de comportement des acteurs de la comptabilité (Casta, 2009). Selon ce dernier, les hypothèses les plus caractéristiques concernent :

- Le conflit d'intérêts entre les actionnaires et les créanciers : afin de se prémunir contre des transferts de richesse effectués au détriment des créanciers, les contrats de prêt incluent des clauses, formulées à partir de ratios comptables, restreignant l'action des dirigeants. Cela conduit les tenants de cette approche à formuler « l'hypothèse de la dette » selon laquelle les entreprises endettées devraient privilégier les méthodes comptables augmentant le résultat présent ;
- Le conflit d'intérêts entre les actionnaires et les dirigeants : afin de limiter les risques de comportement opportuniste des dirigeants, les entreprises leur accordent des plans d'intéressement aux résultats se référant généralement à des indicateurs comptables. Ce raisonnement conduit à formuler « l'hypothèse de la rémunération » selon laquelle les dirigeants, dans les sociétés à forte dilution du capital, devraient privilégier les méthodes comptables augmentant le résultat présent ;
- Les relations avec l'environnement politique : afin de limiter le risque d'émergence de réglementations fiscales ou administratives (par exemple, loi anti-trust) et pour ne pas

attirer de concurrents dans le secteur, les grandes entreprises réduiraient leur « visibilité politique », recherchant le profil le plus neutre dans leurs rapports avec le grand public ou la classe politique. Ce raisonnement conduit à formuler « l'hypothèse de la taille » selon laquelle les grandes entreprises devraient privilégier les méthodes comptables minorant le résultat.

## 1.2. Les réalités de l'adoption des normes IFRS en Afrique

Selon l'IASB, la norme a pour objectif l'élaboration d'états financiers comparables et utiles aux investisseurs et créanciers d'une entreprise (Delvaille, le Manh et Maillet, 2016). Selon Randriamiarana (2015), les normes IFRS sont plus que jamais un enjeu dans le développement de nombreux pays africains qui continuent de connaître une croissance plus forte. En 2015, le PIB des pays en développement d'Afrique subsaharienne a augmenté de 4,1% contre 2,3% pour le monde (Banque mondiale, 2015). Cependant, malgré cet intérêt croissant de l'adoption des normes IFRS afin d'améliorer l'information financière et d'éviter la dérive (Escaffre et Tort, 2012), peu d'études se sont consacrées à l'adoption des normes IFRS par les pays africains (Enthoven, 1977 ; Wallace, 1992 ; Uche, 2002 ; Owolabi et Iyoha, 2012), et, ce, du fait des difficultés liées à l'établissement des normes internationales. Seuls quelques petits pays en développement semblent avoir réussi le processus de normalisation de leur système comptable depuis qu'il est devenu obligatoire en 2005.

Malgré les efforts consentis par les pays pour adopter les normes IFRS, des études ont montré que le processus d'adoption de ces normes IFRS se heurte à des obstacles de mise en œuvre. En effet, en 2013, on note trois pays africains francophones, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc qui ont vraiment rendu les normes IFRS obligatoires ou fortement obligatoires pour leurs entreprises. Dans la plupart des pays africains francophones, le système comptable existant est affecté par les caractéristiques des pays: paramètres sociaux, économiques et environnementaux hérités de la colonisation (Enthoven, 1977; Parker, 1984), l'histoire des pays (Pintaux, 2002) et des facteurs tels que la culture et l'éducation (Hofstede, 1980 et Parker, 1984). Par ailleurs, plusieurs acteurs aux attentes différentes sont impliqués dans le processus d'adoption, notamment les organismes professionnels locaux et régionaux, les organisations internationales et les gouvernements (Randriamiarana, 2015).

Dans la plupart des pays en voie de développement comme les Etats africains, l'utilisation des normes est fortement incitée par les bailleurs de fonds institutionnels, tels que le FMI et la Banque mondiale. Dans les pays émergents, dans lesquels les normes nationales sont systématiquement comparées aux IFRS, devenues le référentiel comptable universel, la convergence du système actuel vers les IFRS, sont souvent fortement recommandées. Par exemple, le rapport de 2011 sur le Gabon recommande de « poursuivre avec la commission de normalisation de l'OHADA la convergence du système comptable OHADA vers les IFRS (...).

Faire évoluer de manière progressive les normes comptables OHADA vers les normes IFRS pour les entités d'intérêt public, le 26 juin 2012, le conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé un projet d'amélioration du climat de l'investissement dans les pays membres de l'OHADA, projet d'une enveloppe de 15 millions de dollars. Une partie de ce

budget doit être allouée à l'amélioration de l'information financière des sociétés. Dans ce cadre, une commission a été chargée d'étudier la possibilité d'une convergence des normes comptables OHADA vers les IFRS (OHADA, 2012). On le voit, les pressions institutionnelles pour l'adoption des IFRS sont très fortes dans les pays de l'espace OHADA. Pourtant, des voix s'élèvent pour critiquer cette convergence à marche forcée vers les IFRS, notamment au sein des pays africains ayant adopté le système comptable OHADA (Causse, Gouadain et Mifetou, 2012). La volumétrie des IFRS (environ 4 000 pages), leur complexité, leur inadéquation au contexte économique des pays émergents peuvent aisément expliquer un refus d'adopter les IFRS dans leur version intégrale.

Les critiques à l'encontre d'IFRS ne se limitent cependant pas aux pays en voie de développement. En effet, étonnamment, les pays les plus importants en termes de PIB et qui ont été parmi les premiers à adopter le référentiel IFRS, parmi lesquels les États de l'Union européenne, l'Australie et le Canada, n'ont pas adopté la norme IFRS de façon unanime (Perera et Chand, 2015).

### **1.3. Les opportunités de l'adoption des normes IFRS en Afrique**

La normalisation comptable internationale, qui tend à s'imposer dans tous les pays du globe, suscite de nombreuses réactions. En effet, si la comptabilité est une technique, elle est également un « phénomène social » (Capron, 1985, p.5), en conséquence, elle est un enjeu pour les différents acteurs concernés. Chaque catégorie d'acteurs a des attentes différentes qui dépendent, en grande partie, du contexte économique et social dans lequel ils se situent.

En analysant les cadres de référence comptable de l'OHADA et des normes IFRS en contexte des pays d'Afrique subsaharienne francophone, Avelé et Degos (2014) réalisent que les situations internationales, européennes et africaines sont complexes. Néanmoins, l'évolution continue sa marche en avant quoique les divergences entre les deux cadres de référence ne peuvent s'estomper (Souleymanou, 2017). Les travaux de Larson (1993) ont également prouvé que les normes IAS pourraient être considérées comme un moyen de développer la croissance économique des pays africains qui les appliquent, après leurs adaptations au contexte socioculturel et économique.

Les expériences étrangères en matière de passage aux normes IFRS et plus particulièrement celle du Canada montrent que l'opération de transition est relativement complexe et ne se limite pas à une simple modification du plan et des procédures comptables (Souleymanou, 2017). Techniquement, la conformité aux normes internationales est coûteuse puisqu'elle implique des divulgations additionnelles et une renonciation à un fort niveau de discrétion dans les pratiques comptables (Dumontier et Raffournier 2005). Lourd, complexe et coûteux, ce passage aux normes IFRS s'imposera progressivement aux sociétés, notamment celles cotées, pour une comparaison internationale (Nguema et Klutch 2010). Les opportunités collectives dont il est question, part de la commodité juridique et réglementaire qui faciliterait l'intégration économique internationale, entraînant la facilité des transactions.

Au regard des opportunités et de la libéralisation de l'économie mondiale, les entreprises africaines gagneraient à adopter les normes IFRS, car elles constituent un moyen de conquérir

des parts de marché sur le plan mondial. Il s'agit en réalité d'un principe de compétitivité que doivent intégrer les entreprises du système OHADA, surtout si elles nourrissent l'ambition d'aller à la conquête du marché international. La conséquence directe est que la certification de leurs comptes aux nouvelles règles comptables contribue à augmenter leur crédibilité face aux investisseurs internationaux qui pourront contribuer de manière non négligeable à un accroissement du volume de leurs capitaux.

Il apparaît donc nécessaire pour les états membres de l'OHADA de s'arrimer aux normes IFRS, car ces règles constituent un élément important à considérer dans le processus de développement de la sous-région. Par ailleurs, l'information financière, telle que préconisée par le système comptable OHADA, a une portée restreinte, les enjeux pour les entreprises africaines membres de cette organisation voudraient que celles-ci s'arriment à l'évolution de l'économie mondiale. Les normes IFRS qui découlent des normes IAS sont des règles de portée internationale, dont le but principal est d'harmoniser les méthodes de traitement et de présentation de l'information financière, afin de la rendre facilement compréhensible par une large gamme d'utilisateurs, quelle que soit leur localisation géographique. Elles apparaissent donc comme une réponse à la restriction que suggèrent les normes comptables OHADA, plutôt appropriées pour une catégorie d'opérations.

Comment expliquer alors que ces normes IFRS soient boudées par de nombreux pays africains alors qu'elles peuvent leur offrir certaines opportunités ?

## 2. MÉTHODOLOGIE

Pour mener à bien cette étude, nous avons effectué analyse documentaire. Pour ce faire, nous avons utilisé les moteurs de recherche Google, les articles scientifiques publiés sur Cairn.info et les ouvrages qui traitent des normes comptables internationales en Afrique. Ces documents sont de quatre types : articles de revues, les ouvrages, chapitres d'ouvrages, communications/conférences ou séminaires et les rapports. Nous nous sommes limités à l'étude des documents français.

Par la suite, nous avons effectué trois entretiens avec les experts comptables. Par ailleurs, nous nous sommes rapproché des normalisateurs français comme l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pour recueillir leurs opinions et consulter les anciennes archives sur les plans comptables qui ont été mis en œuvre dans l'espace francophone. Les documents ciblés sont en priorité les mémoires d'expertise comptable retraçant l'histoire de la normalisation comptable en Afrique. Nous avons pu retrouver les mémoires d'expertise comptable, les thèses soutenues sur le sujet, les archives d'anciens plans comptables et de journaux officiels. La recherche documentaire est poursuivie au siège de la BEAC au Cameroun, et auprès du siège et du site de l'OHADA qui ont fourni toutes les informations complémentaires recherchées. A ces recueils de données sur le terrain, s'ajoute une synthèse des travaux de recherche académique sur l'objet de notre étude. Mais, les déductions faites à partir de l'interprétation des faits historiques et des archives doivent être confrontées à la réalité pour pouvoir en définitive permettre d'inférer et de tirer des leçons (Bampoky, 2019).



Pour analyser les données, nous n'avons pas procédé à une étude de contenu à proprement parler des différents documents recueillis. Nous avons néanmoins effectué un certain nombre d'analyses. Premièrement, nous avons lu les articles, extraits d'ouvrages et communications afin de s'assurer s'ils parlent effectivement de façon pertinente des normes comptables internationales en Afrique. Nous avons considéré qu'un document parle de façon pertinente de notre sujet, dès lors que plusieurs de ses paragraphes sont consacrés à ces dernières. Deuxièmement, nous avons cherché à déterminer si le contenu des documents mettait en relief les réalités et opportunité de normes comptables internationales en Afrique. Troisièmement, nous avons cherché à qualifier l'orientation générale du texte : théorique et/ou pratique. Un article est qualifié de « théorique » s'il présente les principes théoriques des normes comptables internationales en Afrique. Il est qualifié de « pratique », s'il aborde les aspects pratiques ou des cas réels d'analyse des normes comptables internationales en Afrique.

### 3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Du point de vue théorique, les sociétés cotées en bourse et les autres sociétés d'intérêt public des 17 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre membres de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires (OHADA) ont commencé à appliquer les normes IFRS pour leurs comptes consolidés depuis du 1er janvier 2019. Les pays membres de l'organisation sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, la République du Congo, le Sénégal et le Togo. En fait, l'OHADA a été créée pour favoriser le développement économique en Afrique de l'Ouest et du Centre, en créant un meilleur climat pour attirer les investissements et pour renforcer la croissance des pays concernés. L'OHADA a adopté des lois sur le Droit des affaires et a créé des institutions pour mettre en œuvres ces dispositions. L'obligation pour les entreprises d'utiliser les normes IFRS fait partie d'une nouvelle loi uniforme sur le droit comptable et l'information financière (*Uniform Act on Accounting Law and Financial Reporting*) adoptée en 2017 par le Conseil des Ministres de l'OHADA. Les sociétés non cotées des pays membres de l'OHADA sont autorisées mais non obligées à utiliser ces normes. Cependant, qu'en est-il du point de vue pratique au regard des opinions des personnes interrogées dans le tableau 1 ci-après ?

**Tableau 1 : Synthèse des opinions recueillies lors des entretiens**

Personnes interrogées	L'appropriation des IFRS par les pays africains	La cohérence des IFRS avec le contexte africain	Les impacts des IFRS sur les entreprises africaines
<b>Expert comptable 1</b>	Nous pouvons dire que, de façon générale, l'appropriation des IFRS par la plupart des pays africains est encore au stade embryonnaire. Il faudra du temps pour que la mayonnaise prenne véritablement. Il faut aussi une véritable sensibilisation des entreprises africaines.	Dans les pays africains, l'application du référentiel IFRS est, pour l'essentiel, dans sa version PME. Toutefois, la convergence du système actuel vers les IFRS complètes est souvent fortement recommandées.	L'adoption des IFRS en Afrique a un impact positif sur les rendements des investisseurs, la baisse de la gestion discrétionnaire des bénéfices et les changements dans la pertinence de la valeur des informations comptables.
<b>Expert comptable 2</b>	Le continent africain est à la traîne dans l'adoption des IFRS,	L'Afrique en général et les pays membres de l'OHADA en	Les IFRS sont plus que jamais un enjeu majeur pour le

	et ceci est dû au fait que la plupart des entreprises ne s'intéresse pas à la publication d'un bénéfice net défiguré par l'ajout de performances et de contre performances issues d'un ensemble de spéculations souvent nourries par des intérêts pervers. Ce qui pourrait mettre ces entreprises devant des marchés caractérisés par des valeurs non justes.	particulier, doivent normalement adapter les réformes harmonisatrices de leur cadre comptable et de leurs options politiques en la matière afin de les mettre en cohérence avec les normes internationales.	développement du continent africain qui continue de connaître une plus forte croissance. Elles ont un impact important pour les opérations de Fusions et Acquisitions.
<b>Expert comptable 3</b>	Contrairement aux nombreuses variantes de l'adoption des IFRS sur d'autres continents, les pays IFRS en Afrique ont adopté les normes publiées par l'IASB. Cependant, la plupart des pays mettent du temps à mettre en œuvre certaines recommandations relatives à l'adoption des IFRS en raison du manque de capacités institutionnelles et professionnelles.	Les IFRS en Afrique est nécessaire pour renforcer la confiance dans les états financiers. Les auditeurs des comptes ont l'impression que les IFRS assureront un <i>reporting</i> cohérent dans les filiales de différents pays. Cependant, les auditeurs locaux craignent, aux stades initiaux de l'adoption des IFRS, de perdre des clients qui pourraient décider d'opter pour des cabinets d'audit mondiaux.	En ce qui concerne ses impacts, l'adoption des IFRS a rendu les qualifications professionnelles internationales telles que l'Association des comptables agréés en Afrique ; par conséquent, les qualifications en comptabilité nationale ne sont pas attrayantes pour les futurs comptables. De même, l'adoption des IFRS a créé un avantage concurrentiel pour les cabinets d'audit international, car les entreprises des pays IFRS préfèrent leurs services à ceux des cabinets d'audit locaux.
<b>Normalisateur français 1</b>	L'appropriation par les entreprises africaines des véritables enjeux des règles qui leur seront imposées en matière des IFRS est primordiale, car ce sont elles qui en seront les vraies garantes de leur succès.	Les difficultés de normalisation comptables Afrique peuvent émaner d'un problème de conflits de textes législatifs ou de traités dans le temps, de carences qui contiennent les normes techniques élaborées puisqu'en déphasage avec les réalités du terrain, ou du caractère peu fédérateur des organes de normalisation en place.	Les normes IFRS qui ont défini l'objectif des états financiers comme étant destinés à fournir une information sur la situation financière, ont un réel impact sur la performance et l'évolution de la situation financière des entreprises.
<b>Normalisateur français 2</b>	Le développement de la comptabilité en Afrique rend difficile l'appropriation des IFRS qui reste pourtant un formidable défi et une opportunité les entreprises africaines.	Le degré normalisation comptable en Afrique dépende fortement des considérations sociales et politiques, et notamment du degré d'intégration politique de l'Union Africaine. Les problèmes d'intégration africaine montrent à bien des égards les difficultés rencontrées à ce niveau pour harmoniser l'information comptable.	Les normes IFRS qui ne feront plus apparaître dans le compte de résultat les données exceptionnelles mais distingue le résultat des activités poursuivies du résultat des activités terminées, permettront d'apprécier l'état réel de la performance de l'entreprise qui intègre désormais la performance réalisée et celle non réalisée

*Source : Nos entretiens*

Ainsi, il ressort de nos analyses que l'adoption des IFRS en Afrique ne se fait pas beaucoup sentir sur l'ensemble du continent. Alors que le taux d'adoption mondial est d'environ 65%, en Afrique, seuls 21 (40%) des pays exigent les IFRS (18% pour tous et 4% pour certains) (Tawiah, 2019). En effet, selon ce dernier, seul 5 des 54 pays africains autorisent les IFRS parce qu'ils n'ont pas de normes comptables nationales. De plus, comme l'exigent certains pays, d'autres grandes sociétés suivent volontairement les IFRS, faisant des IFRS les

pratiques comptables généralement reconnues. Les pays africains qui n'autorisent pas les IFRS de façon pragmatique sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, le RD Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo qui, pour la plupart, sont des pays francophones. Ces juridictions ont leurs propres PCG basés sur le plan comptable français, qui est un système comptable fondé sur des règles contrairement aux IFRS, qui est basé sur des principes (Degos, Levant et Touron, 2019).

A cet effet, bien que la Banque mondiale continue de promouvoir et de recommander l'adoption des IFRS dans ces pays, la tension est que le passage du SYSCOA ou de l'OHADA aux IFRS nécessite un changement de paradigme, surtout si l'adoption complète est choisie. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays africains francophones retardent leur décision d'adoption des IFRS. Les pays francophones préfèrent l'OHADA, car il était à l'origine écrit en français, ce qui élimine les problèmes de traduction. La version française originale facilite également la compréhension et le respect par les comptables locaux. De plus, il a été construit sur la base du plan comptable français (Elad, 2015). En outre, l'OHADA est plus spécifique et est étroitement lié à l'environnement comptable des pays membres. La norme comptable OHADA est la deuxième norme comptable la plus utilisée en Afrique après les IFRS (Elad, 2015).

Par ailleurs, l'adoption des IFRS en Afrique rend les qualifications comptables internationales telles que l'ACCA plus populaires que les qualifications locales en Afrique. Avec les IFRS comme langue commerciale commune, les titulaires de diplômes internationaux n'ont pas besoin de passer des examens de comptabilité locale avant d'être admis à l'organisme comptable national. Ainsi, les futurs comptables ne voient pas la nécessité d'acquérir des qualifications locales lorsque les qualifications internationales promettent une reconnaissance mondiale. Ainsi, la normalisation comptable internationale en Afrique peut être vue comme une nécessité dans la convergence vers le développement économique. A l'instar de l'Union Européenne, la tendance est au regroupement des Etats pour peser sur le marché mondial et tendre vers le développement économique (Bampoky, 2019).

#### **4. DISCUSSION ET PERSPECTIVE**

Le processus d'adoption des normes IFRS en Afrique a commencé en 2005, au moment où elles sont devenues obligatoires dans les pays industrialisés. Mais près de quinze ans plus tard, l'adoption n'est pas encore effective dans de nombreux pays africains francophones. La première question qui se pose dès lors concernant les raisons qui poussent de nombreux pays africains à adopter ou non les normes IFRS. Ensuite, celle des difficultés liées à l'adoption de ces normes comptables internationales et, enfin, celle de leurs impacts réels.

##### **4.1. La nécessaire compétitivité du secteur privé et la recherche de légitimité**

Les IFRS étant une pratique et des normes des pays industrialisés, la question qui se pose est celle de leur pertinence dans les pays en développement en Afrique. L'étude réalisée par DiMaggio et Powell en 1983 au niveau organisationnel semble être exacte pour analyser le

comportement des pays en matière de normes IFRS. Dans leur étude du comportement organisationnel, les auteurs ont déclaré que « le changement structurel dans les organisations semble de moins en moins entraîné par la concurrence ou par le besoin d'efficacité ». Dans la théorie institutionnelle, ils expliquent le comportement et la structure organisationnelle de plus en plus homogènes par le concept d'isomorphisme. « L'isomorphisme est un processus contraignant qui oblige une unité d'une population à ressembler à d'autres unités confrontées au même ensemble de conditions environnementales » (DiMaggio et Powell, 1983, cités par Randriamiarana, 2015). DiMaggio et Powell ont noté trois raisons qui expliquent cette situation : la première raison appelée isomorphisme coercitif est l'influence politique et la recherche de légitimité ; cela est dû aux pressions d'autres organisations. La deuxième raison, qualifiée d'isomorphisme normatif, découle également de la pression, mais des professions.

La dernière raison mentionnée est l'isomorphisme mimétique qui est principalement motivé par l'incertitude : une entité imite d'autres organisations qu'elle considère comme des références (Randriamiarana, 2015). La théorie institutionnelle a été utilisée comme référence dans plusieurs études sur les pays en développement, notamment : Weber, Davis et Lounsbury (2009) dans leur étude sur la création de bourses dans les pays en développement ; Venard (2009) sur les pratiques de corruption des entreprises africaines. En comptabilité, l'isomorphisme coercitif a été principalement mentionné comme étant à l'origine de la normalisation comptable. Selon Meyer et Rowan (1977), l'utilisation des normes internationales répond à une nécessité pour les entreprises d'être reconnues par les principales parties prenantes et d'obtenir leur soutien. Barbu et Piot (2012) ont expliqué l'homogénéité du comportement des entreprises en identifiant l'isomorphisme institutionnel. Ils montrent que, pour adopter les normes internationales IFRS, certaines entreprises sont motivées par la recherche de légitimité dans leur comportement ; ils concluent que l'isomorphisme coercitif prévaut dans le comportement des entreprises sous la pression de la réglementation.

Leur étude conduit à la conclusion que les normes IFRS n'affectent pas nécessairement la qualité des informations financières. En ce qui concerne les pays africains, l'adoption des IFRS semble être davantage motivée par l'isomorphisme mimétique : les pays africains tendent à imiter les pays développés qui représentent leurs références afin d'être reconnus et donc de gagner en légitimité (Boubakary et Zerbib, 2019). Les petits pays, invisibles sur la scène internationale, se conforment aux règles institutionnelles afin d'établir leur légitimité et d'obtenir les ressources nécessaires à leur survie. En effet, si la plupart des pays industrialisés ont modifié les normes IFRS pour répondre à leurs besoins économiques, ceux les moins développés ont, soit adopté les normes IFRS sans aucun changement, soit adapté leur comptabilité locale aux normes IFRS (Rananjason, 2010).

L'une des raisons mentionnées dans la littérature pour l'adoption des normes IFRS est le secteur privé. Revenant sur l'histoire, le développement de cette dernière renforcé par le processus de libéralisation, a été la principale raison invoquée par la Banque mondiale pour soutenir les pays africains en faveur de l'adoption des normes IFRS. La privatisation a été le point de départ du processus de libéralisation dans de nombreux pays en développement (Randriamiarana, 2015). C'est l'une des principales caractéristiques du programme des

gouvernements successifs en Afrique francophone depuis le début des années 90. La Banque mondiale, principal acteur du processus de privatisation de nombreuses entreprises, soutenait différents programmes de privatisation du début des années 90 au début des années 2000. L'un des points clés de ces programmes est la gouvernance d'entreprise qui est considérée comme la principale condition du succès de la privatisation.

Selon la Banque mondiale, l'utilisation de normes internationales vise à renforcer les pratiques d'audit comptable et financier ainsi que la transparence financière dans le secteur privé et les entreprises publiques. Ainsi, elle est une condition préalable à une bonne gouvernance d'entreprise. En retour, une bonne gouvernance d'entreprise est une condition du succès des normes IFRS. Dans les pays africains où on note une prédominance du secteur informel, l'adoption de normes internationales et l'harmonisation des pratiques comptables par les entreprises pourraient être un moyen de rendre leurs activités plus visibles (Randriamiarana, 2015). Ainsi, l'utilisation des normes comptables internationales IFRS est une condition nécessaire au développement du secteur privé.

En conséquence, le développement du secteur privé est, pour les pays en développement, un moyen de renforcer leur position sur la scène internationale, mais il n'est pas durable sans être renforcé par leur légitimité. Concernant l'Afrique, on constate que la légitimité prévaut dans les pays francophones comme motif d'adoption des normes IFRS (Randriamiarana, 2015). Owolabi et Iyoha (2012) n'ont pas mentionné la recherche de légitimité parmi les facteurs qui affectent l'adoption des normes IFRS au Nigéria, mais insistent davantage sur l'efficacité. Les auteurs ont souligné qu'en plus de la recherche d'efficacité, l'adoption des normes IFRS au Nigéria est également motivée par l'effet de réseau. Ce dernier est proche de l'isomorphisme mimétique de DiMaggio et Powell (1983). Il est donc évident que l'adoption des normes IFRS est un enjeu dans le développement des pays africains. Cependant, certaines difficultés ne contribuent pas favorablement à l'adoption des normes comptables internationales.

#### **4.2. Les difficultés liées à l'adoption des normes comptables internationales**

Pendant longtemps, l'intégration a joué un rôle primordial dans le développement de nombreux pays africains ; les pays intégrés attirent davantage d'entreprises grâce à un meilleur accès aux marchés régionaux (Puga et Venables, 1997). L'harmonisation commerciale est depuis longtemps le moyen le plus apprécié pour renforcer l'intégration des pays dans une région. L'autre forme d'intégration, plus récente et plus technique, est l'harmonisation des pratiques comptables. Que ce soit dans le commerce ou la comptabilité, la régionalisation est toujours confrontée à des difficultés en raison de la différence entre les pays. Coulibaly (2006) a souligné que, l'échec de l'harmonisation des échanges au cours de ces dernières années, est dû à un fort déséquilibre entre les pays, notamment en termes d'infrastructures.

En effet, en comptabilité, un tel problème affecte fortement le système comptable des pays en créant une certaine confusion. Dans les pays francophones, l'harmonisation comptable a toujours et longtemps précédé la normalisation internationale. En effet, avant d'atteindre des normes uniques, l'harmonisation et la normalisation ont permis aux pays d'assurer la convergence de leurs normes et pratiques comptables. De nombreux pays africains ont

commencé l'harmonisation régionale de leurs normes comptables après leur indépendance. Elle était motivée par la nécessité d'appartenir à une entité.

Cependant, l'adoption des normes IFRS dans certains pays africains a connu des difficultés à cause des spécificités locales et culturelles. En fait, dans la plupart des états africains, le système comptable est étroitement lié à leurs cultures, à leur histoire (Hofstede, 1980 ; Nobes et Parker, 2006). En effet, même si l'harmonisation comptable a contribué à réduire les différences de pratiques entre les pays afin de les rendre « compatibles », sa flexibilité qui autorise une variété de pratiques en essayant d'établir des équivalences entre pays est un obstacle à la normalisation qui s'ensuit (Colasse, 2000). Alexander et Servalli (2003) ont cité cinq dichotomies qui influencent le système comptable d'un pays. Il s'agit du contexte national unique, du contexte régional, du contexte mondial, de la taille et du contexte de l'entité, et les besoins des utilisateurs. Toutefois, avec l'adoption de l'acte uniforme OHADA en 2001, un nouveau système comptable appelé SYSCOHADA a été mis en place pour obtenir une légitimité régionale des pays africains.

Ainsi, quinze ans après que les normes IFRS sont devenues obligatoires dans les pays industrialisés, les pays africains ont été confrontés au dilemme entre l'établissement de normes internationales, qui est le seul moyen de soutenir le développement actuel et d'être reconnu internationalement, et de maintenir un système comptable harmonisé afin de maintenir l'intégration régionale. Cette dichotomie qui a principalement impacté le développement du système comptable dans de nombreux pays francophones, constitue une réelle préoccupation (Randriamiarana, 2015).

Selon Causse et Mandzila, E.E.W. (2017), une autre difficulté liée à l'adoption des normes IFRS en Afrique est la prise en compte du concept de « juste valeur » (*fair value*) qui s'oppose au principe de l'évaluation au coût historique. Ce dernier est un principe simple, objectif et prudent. La « juste valeur », à défaut de la « valeur de marché », se calcule selon des méthodes qui ne sont ni évidentes, ni simples, et sont donc coûteuses. Cette notion est cohérente avec la finalité qui est alors assignée à la comptabilité, elle est désormais de nature économique et non plus juridique, mais ouvre la porte à des évaluations difficiles et subjectives. L'application du principe de « juste valeur » entraîne la primauté du bilan sur le compte de résultat qui à terme, pourrait même disparaître, et on ne connaîtrait plus l'origine de ce résultat (qui va dépendre de l'évaluation par le marché ou de celle faite par le comptable-économiste-financier) (Causse, 2009).

Les difficultés rencontrées par les pays francophones pour établir les mêmes normes régionales ne facilitent pas la transition vers les normes IFRS en raison des doubles dichotomies « local-régional » et « régional-international ». Les filiales de sociétés multinationales présentent leurs comptes simultanément en SYSCOHADA et en IFRS (Randriamiarana, 2015). Par ailleurs, de nombreux conflits existent entre les principes, les objectifs et même les logiques derrière les normes IFRS: le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité d'exercice ainsi que l'utilisation de la juste valeur ont été cités parmi les principaux problèmes liées à l'adoption des normes IFRS. Ces différences peuvent entraîner un problème de fiscalité, d'évaluation des actifs, rendant ainsi les parties prenantes

réticentes à l'adoption des normes IFRS.

#### **4.3. Les normes comptables internationales comme facteurs de développement de l'Afrique**

Selon Causse et Mandzila (2017), le développement économique et social d'un pays est défini par rapport aux besoins fondamentaux de l'homme et par les caractéristiques des structures socio-économiques. Ces dernières font état de différents déséquilibres : entre le secteur agricole et le secteur industriel, entre les régions, également un déséquilibre dans la balance commerciale, ainsi que dans le budget de l'Etat. Ces déséquilibres sont la cause de marchés inarticulés, de l'existence d'enclaves à technicités très différentes qui se juxtaposent.

Les éléments de déséquilibre sont autant de variables clés sur lesquelles les pays tentent d'agir. Pour cela il est nécessaire d'élaborer des indicateurs économiques et sociaux permettant de mesurer et d'analyser les phénomènes afin d'en rechercher les causes. C'est la comptabilité nationale et la comptabilité des entreprises qui fournissent les informations utiles à la décision tant au niveau microéconomique que macroéconomique. La comptabilité des entreprises répond aux besoins des entreprises et alimente les bases de données nécessaires aux planificateurs. Mais, outre son apport dans le calcul des grandeurs économiques, la comptabilité joue un rôle important dans d'autres domaines en faveur du développement économique et social des pays.

Tout d'abord, elle peut améliorer le fonctionnement du système fiscal. C'est un objectif important dans la mesure où la sortie du sous-développement sera assurée lorsque les pays ne devront plus compter uniquement, ou essentiellement, sur les ressources extérieures. Elle est de nature à attirer les investisseurs grâce à la transparence des comptes. Un système comptable de qualité est nécessaire pour attirer les capitaux extérieurs en provenance des banques, des organismes internationaux ou des investisseurs privés. Dans le même ordre d'idée, elle permet l'évaluation rationnelle des projets de développement. Des compétences particulières sont alors exigées des professionnels de la comptabilité qui doivent recourir à des techniques spécifiques, comme l'analyse coûts/avantages ou l'évaluation de l'impact social d'un projet. Elle favorise l'intégration régionale.

Ainsi, il est important que les africains s'approprient les normes comptables internationales afin d'uniformiser le droit et les pratiques comptables africains à ceux internationaux dans le but de favoriser les échanges commerciaux, et la création d'une bourse régionale des valeurs. En effet, les normes comptables internationales vont permettre non seulement de responsabiliser les dirigeants en permettant la reddition des comptes, mais aussi et surtout les discipliner, car ils vont « rendre compte » de la gestion des fonds qui leur ont été confiés. Naturellement c'est à cette exigence que les normes comptables internationales peuvent servir effectivement et efficacement au développement de l'Afrique.

#### **CONCLUSION**

Ce travail de recherche s'est proposé de contribuer à l'étude des réalités et opportunités de l'adoption des normes comptables internationales en Afrique. Pour satisfaire cet objectif, nous avons eu recours à un cadre théorique basé essentiellement sur une revue de littérature

théorique et empirique. Nos analyses montrent que, le processus d'adoption des normes IFRS en Afrique semble être long et coûteux ; les spécialistes l'estiment plusieurs années, ce qui donne une idée sur les moyens humains et financiers que cela nécessite. Mais on peut déjà compter sur le fait que certains organismes, tels que le FMI et la banque mondiale, se disent prêts à financer ce passage, tant qu'il s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale du système financier. Cependant, quoique l'adoption des normes IFRS connaisse une avancée timide et variable, elle offre néanmoins plein d'opportunités à l'Afrique et aux états qui l'adoptent. Ainsi, l'Afrique gagnerait à suivre son évolution dans le processus d'internationalisation de sa comptabilité afin d'assurer la compétitivité de son économie.

Si des travaux sur le processus de normalisation internationale a fait l'objet de nombreuses recherches, rares sont ceux qui ont essayé de faire une rétrospection dans un contexte multi-institutionnels. L'intérêt principal de notre recherche réside donc dans l'analyse qu'elle propose concernant les réalités et opportunités de l'adoption des normes IFRS à l'amélioration de la qualité informationnelle. D'un point de vue pratique, notre recherche contribue à la compréhension des normes comptables internationales et met en évidence leurs rôles dans le fonctionnement des marchés financiers en Afrique. Cette recherche peut donc intéresser, non seulement les investisseurs, mais toutes les parties prenantes et les organismes concernés directement ou indirectement par les normes IFRS. En effet, même si l'IASB à conceptualiser les nouvelles normes IFRS de manière à satisfaire en premier lieu les attentes des actionnaires en matière d'information financière, l'enjeu sur l'évaluation des entreprises est plus grand et s'étend au-delà des frontières des entreprises et marchés financiers.

A cet effet, cette recherche peut aider les investisseurs à orienter leurs choix avec plus de confiance sur leurs décisions économiques d'achat/vente des titres dans les pays africains qui adoptent les normes IFRS. Pour les dirigeants, les réalités et opportunités offertes par l'adoption des normes IFRS peuvent exercer une certaine influence dans sa préparation, notamment dans la compréhension des opportunités qui en résultent suite à l'adoption des normes IFRS. Pour les organes de contrôle des marchés financiers en Afrique, cette étude peut contribuer à une meilleure surveillance du fonctionnement des marchés financiers en Afrique et à émettre des recommandations aux entreprises qui n'adoptent pas des IFRS sur les avantages de celles-ci concernant la communication financière. Pour les normalisateurs, et plus précisément l'IASB, notre recherche contribue à l'appréciation des conséquences des normes qu'ils produisent sur les marchés financiers en Afrique.

Cependant, cette recherche présente un certain nombre de limites. Notre travail de recherche qui s'est voulu essentiellement théorique ne permet pas de rendre compte l'état réel de l'adoption des normes IFRS par les états africains. Il serait donc pertinent dans les recherches futures de mener une réflexion approfondie sur les Normes IFRS en Afrique pour en définir un contenu devant tenir compte des spécificités socioculturelles et économiques dans chaque pays africain ainsi que du secteur privé africain. Il s'agit moins de rendre compte de gains ou de pertes potentiels liées aux normes IFRS.



**BIBLIOGRAPHIE**

- Bampoky, B. (2019). Les difficultés de normalisation comptable dans l'espace OHADA. *ACCRA*, (2), 25-59.
- Barbu, E. & Piot, C. (2012). L'adoption des IFRS par les groupes français cotés. *Revue française de gestion*, (7), 53-74.
- Boubakary, B. & Zerbib, R. (2019). Influence des modes managériales sur la culture d'entreprise: une approche exploratoire dans le contexte camerounais. *La Revue des Sciences de Gestion*, (297-298), 33-44.
- Capron, M. (1993). *La comptabilité en perspective*, La Découverte, 128 p.
- Casta, J.F. (2009). Théorie positive de la comptabilité. Coordonné par B. Colasse. *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Economica, Paris, p. 1393-1402.
- Causse G. (2009). Développement et comptabilité. In *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Editions Economica, p. 689-703.
- Causse, G. & Mandzila, E.E.W. (2017). Les normes comptables internationales: facteur de développement économique, effet de mode, ou «cheval de Troie»? Application aux pays de l'OHADA. *Revue RAMRES, Série Économie et Gestion*, (3), 40-72.
- Causse, G., Gouadain, D. & Mifetou, R. (2012). Le SYSCOHADA à l'heure des interrogations. *Comptabilité, Contrôle et Société: mélanges en l'honneur du professeur Alain Burlaud*, Foucher, pp. 129-144.
- Degos, J. G., Levant, Y., & Touron, P. (2019). The history of accounting standards in French-speaking African countries since independence. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 32(1), 75-100.
- Deloitte et Touche (2002). IAS en bref – Principales différences avec les règles françaises. Paris, Deloitte & Touche, 92 p.
- Delville, P., le Manh, A., & Maillet, C. (2016). Enjeux et limites de l'application des normes IFRS aux PME. In : *La comptabilité en action* (pp.183-194), Alain Burlaud et Arnaud Thauvron, L'Harmattan.
- Demerens, F., Eglem, J.-Y. Hossfeld, C. & Laulusa, L. (2016). Les impacts des normes comptables internationales dans les pays en développement. Cas de l'Afrique francophone de l'ouest. Dans ouvrage collectif : *La comptabilité en action*, Mélanges en l'honneur du Professeur G. Causse, L'Harmattan, p. 265-282.
- Dumontier, P. & Raffournier, B. (2005). L'application des IFRS ou l'importance croissante de la juste valeur en comptabilité. *Banque & Marchés*, (79), 51-57.
- Elad, C. (2015). The development of accounting in the franc zone countries in Africa. *The International Journal of Accounting*, 50(1), 75-100.
- Feudjo, J.R. (2010). Harmonisation des normes africaines (OHADA) et internationales (IFRS): une urgence ou une exigence ?. *La Revue des Sciences de Gestion*, (5), 149-158.
- Hofstede, G. (1980). *Culture's Consequences*. Sage Publications.
- Hofstede, G. (1980). *Culture's consequences: International differences in work-related values*, Newbury Park, CA: Sage.

- Jensen, M.C. (1983). Organization theory and methodology. *The Accounting Review*, 58, 319-339.
- Jensen, M.C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs, and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3, 305-360.
- Khouatra, D. & Merhoum, M.E.H (2017). Elaboration et mise en œuvre d'un système comptable hybride par intégration de normes comptables internationales IAS-IFRS : Cas du Système Comptable Financier algérien. *AFC Afrique – 2<sup>ème</sup> JEACC*.
- Larson, R.K. (1993). International accounting and Economic Growth, an empirical investigation of their relationship in Africa. *Research in third world Accounting*, (2) 27-47.
- Meyer, J.W. & Rowan, B. (1977). Institutionalized organizations: Formal structure as myth and ceremony. *American journal of sociology*, 83(2), 340-363.
- Mueller, G.G. (1983). Accounting principles generally accepted in the United States versus those generally accepted elsewhere. In *International Accounting and Transnational Decisions* (pp. 57-69). Butterworth-Heinemann.
- Ngantchou, A. (2011). Le Système Comptable OHADA : Une réconciliation des modèles « européen continental » et « anglo-saxon » ?. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, tome 17(3), 31-53.
- Nguema, Y.P. & Klutsch, S. (2010). Quel avenir pour le droit comptable OHADA. *Revue française de comptabilité*, 432, 49-53.
- Nobes, C. & Parker, R. (2006). *Comparative international accounting*. Prentice Hall, Ninth Edition.
- OHADA (2012). *Rapport de la commission de normalisation comptable de l'OHADA*, Cotonou, 15 et 16 octobre 2012, <http://www.ohada.com/content/newsletters/1697/rapport.pdf>
- Owolabi, A. & Iyoha, F. O. (2012). Adopting international financial reporting standards (IFRS) in Africa: benefits, prospects and challenges. *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, 1(1), 77-86.
- Perera, D. & Chand, P. (2015). Issues in the adoption of international financial reporting standards (IFRS) for small and medium-sized enterprises (SMES). *Advances in accounting*, 31(1), 165-178.
- Posner, R.A. (1974). Theories of Economic Regulation. *Bell Journal of Economics and Management Science*, (5), 335-358.
- Puga, D. & Venables, A.J. (1999). Agglomeration and economic development: Import substitution vs. trade liberalisation. *The Economic Journal*, 109(455), 292-311.
- Raffournier, B. (2007). Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentative d'explication. *Comptabilité - Contrôle - Audit*, tome 13(3), 21-41.
- Raffournier, B., Haller, A. & Walton, P. (dir.) (1997). *Comptabilité internationale*, Vuibert.
- Rananjason Ralaza, T. (2010). *Réformes et innovations comptables dans le secteur public malgache : étude des conditions de développement et d'adoption du système d'information simplifié*, Thèse de Doctorat, Université de Poitiers, 2010, 389 p.

- Randriamiarana, J. (2015). The role of accounting in economic development: case of IFRS adoption in Western Africa. *Recherches en Sciences de Gestion*, 5(110), 61-88.
- Souleymanou, K. (2017). Gestion des coûts de mutation comptable OHADA-IFRS : conséquences et opportunités des entreprises d'Afrique Subsaharienne. Access at : <http://intercostos.org/documentos/congreso-15/SOULEYMANOU.pdf>
- Tawiah, V. (2019). The state of IFRS in Africa. *Journal of Financial Reporting and Accounting*, 17(4), 635-649.
- Venard, B. (2009). Corruption in emerging countries: a matter of isomorphism. *M@n@gement*, 12(1), 2-27.
- Watts, R. L. & Zimmerman, J.L. (1990). Positive accounting theory: a ten year perspective. *Accounting review*, 131-156.
- Watts, R.L. & Zimmerman, J.L. (1979). The demand for and supply of accounting theories: The market for excuses. *Accounting Review*, 273-305.
- Watts, R.L. & Zimmerman, J.L. (1986). *Positive accounting theory*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs.
- Weber, K., Davis, G. F., & Lounsbury, M. (2009). Policy as myth and ceremony? The global spread of stock exchanges, 1980–2005. *Academy of Management Journal*, 52(6), 1319-1347.